

**Unité enquêtée**

Identifiant :

Raison sociale :

**Situation des associations  
en 2018**

**Coordonnées de la personne répondant  
à ce questionnaire :**

Nom :

Téléphone :

Courriel :

**Mise à jour des coordonnées  
en cas de modification :**

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél :

Courriel : .....

**Commentaires et remarques :**

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Visa n°2019X077ES du Ministre de l'Économie et des Finances, valable pour l'année 2018.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

Questionnaire confidentiel destiné à l'Institut national de la statistique et des études économiques. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

## I - L'identité de votre association

Comme cela vous a été indiqué sur la lettre que nous vous avons adressée, nous vous invitons à répondre au questionnaire de l'enquête nationale sur les associations.

Le monde associatif a un poids conséquent dans l'économie mais est actuellement peu étudié par le système statistique public. Cette enquête vise donc à mieux connaître le tissu associatif français en 2018, en particulier son organisation, ses activités, ses ressources et charges financières (cotisations, recettes d'activités, subventions publiques, charges de personnel...) et ses ressources humaines (salariés, bénévoles...).

Une notice explicative détaillée, définissant les principaux concepts utilisés, est jointe à ce questionnaire et accessible en ligne. Vous êtes invités à vous y reporter en cas de doute sur la compréhension de certains termes. Tous les termes suivis d'un astérisque ou d'une infobulle (pour le questionnaire web) sont définis dans la notice explicative.

Périmètre de réponse :

Les réponses attendues à ce questionnaire doivent porter sur l'ensemble des activités de l'association désignée en haut à gauche de cette page. Si votre association comporte plusieurs établissements\*, les réponses doivent inclure les données de l'ensemble de vos établissements. Si votre association est une tête de réseau\* d'associations (fédération, union, ligue, groupement, collectif, mouvement...), les réponses au questionnaire doivent uniquement inclure les données de votre association et non pas les données de l'ensemble des associations composant le réseau.

Nous vous remercions pour votre réponse.

➔ 1. Quelle est l'année de création de votre association ?

➔ 2. Votre association est-elle toujours active à ce jour ?

- Oui  
 Non



Si vous avez répondu "oui" à la question 2 veuillez passer à la question 4. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 3. Indiquez l'année de cessation de l'activité de votre association :



Si l'année de cessation est antérieure à 2018, veuillez passer au module XII. Sinon, veuillez poursuivre.

Le RNA (Répertoire National des Associations), anciennement appelé répertoire Waldec, est le répertoire des associations relevant de la loi 1901 géré par le ministère de l'Intérieur (ou greffe des associations). Il intègre l'ensemble des déclarations (création, cessation, changement d'adresse, modifications de statut, changements de dirigeants...) réalisées en préfecture par les associations.

➔ 4. Votre association est-elle immatriculée au Répertoire National des Associations\* (numéro de dossier en préfecture) ?

- Oui  
 Non  
 Ne sais pas



Si vous avez répondu "non" à la question 4, veuillez passer à la question 8. Sinon, veuillez poursuivre.



Si votre numéro RNA n'est pas pré-rempli question 5, veuillez passer à la question 6

➔ 5. L'identifiant RNA (numéro de dossier en préfecture) de votre association est-il bien le suivant : INCONNU ?

- Oui
- Non
- Ne sais pas



Si vous avez répondu "oui" ou "ne sais pas" à la question 5, veuillez passer à la question 8. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 6. Indiquez, si vous le connaissez, l'identifiant RNA correct de votre association :

Le répertoire SIRENE (Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) est un répertoire géré par l'Insee enregistrant l'état-civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole ou dans les DOM.

➔ 7. Si votre association a un numéro SIREN (9 premiers chiffres du numéro SIRET), veuillez l'indiquer :

➔ 8. Votre association a-t-elle déjà bénéficié de subventions publiques ?

- Oui
- Non

➔ 9. A quel niveau géographique votre association a-t-elle été le plus souvent active en 2018 ?

(un seul choix)

- Immeuble, quartier
- Commune
- Commune et communes avoisinantes, canton, métropole
- Département
- Région
- Plusieurs régions ou France entière
- A l'étranger



Si vous avez répondu "A l'étranger" à la question 9, veuillez passer à la question 11. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 10. Votre association a-t-elle été active à l'étranger en 2018 ?

Un seul choix possible

- Oui, régulièrement
- Oui, occasionnellement
- Non, jamais

➔ 11. Votre association appartenait-elle en 2018 à un ou plusieurs réseaux internationaux d'associations ?

- Oui
- Non



➔ 12. Pouvez-vous expliquer en quelques mots l'objet de votre association ?

## II - Le mode de gouvernance et les dirigeants de votre association

### Le conseil d'administration

Le conseil d'administration d'une association se compose des administrateurs de l'association. Le nombre d'administrateurs est fixé par les statuts ou le règlement intérieur de l'association, tout comme la périodicité de ses réunions. Ses principales attributions sont de définir les orientations générales de l'association, de décider de la gestion du patrimoine de l'association, d'autoriser le président à agir en justice et d'arrêter le budget et les comptes annuels de l'association.

➔ 1. Votre association disposait-elle d'un conseil d'administration au 31/12/2018 ?

- Oui  
 Non

➔ Si vous avez répondu "non" à la question 1, veuillez passer à la question 4. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 2. Combien de membres comptait-il (personnes physiques ou morales) ?

➔ 3. Parmi les membres du conseil d'administration, combien sont des femmes ?

### Le bureau

Le bureau d'une association est l'organe exécutif de l'association. Son rôle principal est de gérer au quotidien l'association et de permettre son bon fonctionnement, notamment en appliquant les décisions votées en assemblée générale ou par le conseil d'administration. Les membres du bureau sont en général entre 3 et 6 et assurent au moins 3 rôles : président, trésorier et secrétaire. Les statuts de l'association peuvent prévoir que le conseil d'administration tienne lieu de bureau.

➔ 4. Votre association disposait-elle d'un bureau au 31/12/2018 ?

- Oui  
 Non

➔ Si vous avez répondu "non" à la question 4, veuillez passer à la question 7. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 5. Combien de membres comptait-il (personnes physiques ou morales) ?

➔ 6. Parmi les membres du bureau, combien sont des femmes ?

## Le président

➔ 7. Votre association avait-elle un(e) président(e) au 31/12/2018 ?

- Oui, un(e) seul(e) président(e)  
 Oui, plusieurs co-présidents(es)  
 Non



Si vous avez répondu "oui, plusieurs co-présidents(es)" ou "non" à la question 7, veuillez passer à la question 11. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 8. Le(la) président(e) de votre association est-il(elle) ?

- Une femme  
 Un homme

➔ 9. Quel est son âge (même approximatif) ?

➔ 10. Quel est son statut d'activité professionnelle ?

Un seul choix possible

- Occupe un emploi dans le secteur privé  
 Occupe un emploi dans le secteur public  
 Retraité(e) du secteur privé  
 Retraité(e) du secteur public  
 En recherche d'emploi  
 Sans activité professionnelle (y compris étudiant(e)s)

## Le trésorier

➔ 11. Votre association avait-elle un(e) trésorier(ère) au 31/12/2018 ?

- Oui  
 Non



Si vous avez répondu "non" à la question 11, veuillez passer à la question 15. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 12. Le(la) trésorier(ère) de votre association est-il(elle) ?

- Une femme  
 Un homme

➔ 13. Quel est son âge (même approximatif) ?



➔ 14. Quel est son statut d'activité professionnelle ?

Un seul choix possible

- Occupe un emploi dans le secteur privé
- Occupe un emploi dans le secteur public
- Retraité(e) du secteur privé
- Retraité(e) du secteur public
- En recherche d'emploi
- Sans activité professionnelle (y compris étudiant(e)s)

## Le secrétaire

➔ 15. Votre association avait-elle un(e) secrétaire au 31/12/2018 ?

- Oui
- Non



Si vous avez répondu "non" à la question 15, veuillez passer au module III. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 16. Le (la) secrétaire de votre association est-il(elle) ?

- Une femme
- Un homme

➔ 17. Quel est son âge (même approximatif) ?

➔ 18. Quel est son statut d'activité professionnelle ?

Un seul choix possible

- Occupe un emploi dans le secteur privé
- Occupe un emploi dans le secteur public
- Retraité(e) du secteur privé
- Retraité(e) du secteur public
- En recherche d'emploi
- Sans activité professionnelle (y compris étudiant(e)s)

## III - Les adhérents de votre association

➔ 1. Quelle est la nature des adhérents de votre association (personnes physiques ou morales, plusieurs choix possibles) ?

Personnes physiques

Oui  Non

Associations

Oui  Non

Entreprises privées

Oui  Non

Collectivités publiques

Oui  Non

Autres

Oui  Non



Si vous avez répondu "non" à toutes les modalités de la question 1, veuillez passer au module IV. Sinon, veuillez poursuivre.



Si vous avez répondu "non" à la modalité "autres" de la question 1, veuillez passer à la question 3. Sinon, veuillez poursuivre.



➔ 2. Précisez la nature de ces autres adhérents :

➔ 3. Pour chaque catégorie pertinente, précisez le nombre d'adhérents en 2018.

	Nombre d'adhérents en 2018
Personnes physiques	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Associations	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Entreprises privées	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Collectivités publiques	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Autres	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

SPECIMEN



## IV - Domaines d'activités

➔ 1. Indiquez dans le tableau suivant l'activité qui représentait le mieux votre association en 2018 :  
(codez 1 dans la case correspondant à cette activité. Si une seule activité ne vous paraît pas suffisante, vous pouvez indiquer jusqu'à 3 activités en les classant par ordre d'importance, de 1 pour la plus importante à 3 pour la moins importante).

<b>Activités culturelles hors spectacles, préservation ou promotion du patrimoine</b>	
Bibliothèques, médiathèques, archives	
Gestion des musées	
Gestion des sites, monuments historiques et attractions touristiques similaires, sociétés historiques	
MJC, centres d'action culturelle, clubs culturels	
<b>Spectacles et activités artistiques</b>	
Création ou production de spectacles vivants (groupes ou artistes indépendants), festivals, radios et télévisions	
Prestation de soutien au spectacle vivant (son, éclairage, conseils, gestion administrative...)	
Création artistique (peinture, dessin, sculpture, écriture, composition musicale...)	
Gestion de salles de spectacles	
<b>Loisirs, divertissements, vie sociale</b>	
Activités récréatives et de loisirs dont jeux organisés en fédérations (bridge, échecs...), comités des fêtes, clubs 3ème âge, scouts, clubs (Rotary, Lyons...), collectionneurs, jumelage, activités de plein air ou voyages	
Hébergement touristique social (dont maisons et colonies de vacances, centres aérés), cantines	
Amicales ou groupement d'habitants, d'un quartier, d'un village, de personnes originaires d'une même région, d'un même pays, amicales de personnels d'entreprise	
<b>Hébergement social ou médico-social</b>	
Hébergement médicalisé pour personnes âgées, dont EHPAD *	
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé	
Hébergement social pour handicapés mentaux	
Hébergement social pour personnes âgées	
Hébergement social pour handicapés physiques	
Hébergement social pour enfants en difficulté	
Foyers de jeunes travailleurs	
Autre hébergement social, dont pour adultes et familles en difficulté	
<b>Santé</b>	
Activités hospitalières	
Dispensaires, médecine générale ou spécialisée	
Soins dispensés par des infirmiers et des sages-femmes	
Soins dispensés par des professionnels de la rééducation	
Recherche médicale (lutte contre le cancer, la myopathie...)	
Autres activités de santé, dont information et prévention, aides aux malades, groupements de malades	
<b>Sports</b>	
Clubs de sports, enseignement de disciplines sportives	
Gestion d'installations sportives	
Chasse et pêche	
Autres activités liées au sport	

<b>Défense de causes, de droits, d'intérêts</b>	
Organisations politiques, clubs et cercles de réflexion	
Organisations culturelles et religieuses	
Organisations patronales et consulaires	
Organisations professionnelles	
Syndicats de salariés	
Associations d'élèves, d'étudiants ou de parents d'élèves	
Associations patriotiques ou d'anciens combattants	
Protection de l'environnement, gestion des jardins et réserves naturelles, protection des animaux	
Défense des consommateurs, des usagers des services publics	
Associations de locataires ou de propriétaires	
Associations de défense des droits humains, des droits des femmes, de minorités, groupes d'entraide	
Autres défenses de droits, de causes et d'intérêts	
<b>Gestion de services économiques et développement local</b>	
Développement économique et local, GIP*	
Offices de tourisme, syndicats d'initiative, comités de tourisme, agences de développement touristique	
Groupement d'employeurs ayant des salariés pour le compte de tiers, société d'économie mixte locale, coopérative d'activités et d'emploi	
Gestion d'activités communes par la mise en commun de moyens, associations réalisant des activités support (y compris associations de moyens ou de gestion et caisses de congés payés)	
AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)	
Sécurité, protection civile, sauvetage, secourisme	
<b>Action sociale, action humanitaire et caritative sans hébergement</b>	
Aide à l'emploi, activités d'insertion professionnelle, missions locales pour l'emploi, associations intermédiaires	
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	
Aide par le travail pour les salariés handicapés	
Accueil de jeunes enfants sans hébergement	
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	
Aide au logement	
Aide à domicile	
Aide aux migrants	
Associations caritatives, humanitaires (y compris aide internationale) et autre action sociale	
<b>Enseignement, formation et recherche</b>	
Enseignement pré-primaire ou primaire	
Enseignement secondaire général, technique ou professionnel	
Enseignement supérieur	
Enseignement d'activités culturelles et de loisirs (y compris écoles de danse, musique, arts plastiques, etc.)	
Formation continue d'adultes	
Autres formes d'enseignements dont soutien scolaire	
Recherche (hors recherche médicale)	



➔ 2. Indiquez ci-dessous toute précision jugée importante sur les activités de votre association (association se revendiquant d'une démarche particulière comme l'éducation populaire, activités secondaires, difficultés de classement...) :

## V - Les salariés de votre association

➔ 1. Votre association a-t-elle eu recours à l'emploi salarié en 2018 ?

Personnes salariées rémunérées par l'association, en CDI ou en CDD, y compris intermittents et contrats aidés. Sont exclus ici : les intérimaires, les personnels mis à disposition non rémunérés par l'association et les prestataires comme les micro-entrepreneurs.

- Oui  
 Non



Si vous avez répondu "Non" à la question 1, veuillez passer au module VI. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 2. Quel est le nombre d'heures de travail rémunérées des salariés\* de votre association au cours de l'année 2018 ?



Si vous avez répondu "0" à la question 2, veuillez passer au module VI. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 3. Parmi ces salariés, votre association a-t-elle employé au cours de l'année 2018 les catégories suivantes :

des salariés en contrat aidé (CUI-CAE\*, CUI-CIE\*, PEC\*, IAE\*, CDDI\*, emplois d'avenir, apprentissage...)  Oui  Non

des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) non aidé  Oui  Non

des salariés en contrat à durée déterminée (CDD) non aidé (y compris contrat d'usage, contrat d'engagement éducatif)  Oui  Non



Si vous avez répondu "Non" à toutes les modalités de la question 3, veuillez passer à la question 5. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 4. Pour chaque catégorie pertinente, quel est le nombre d'heures de travail rémunérées en 2018 ?

	Nombre d'heures de travail rémunérées en 2018
des salariés en contrat aidé (CUI-CAE*, CUI-CIE*, PEC*, IAE*, CDDI*, emplois d'avenir, apprentissage...)	<input type="text"/>
des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) non aidé	<input type="text"/>
des salariés en contrat à durée déterminée (CDD) non aidé (y compris contrat d'usage, contrat d'engagement éducatif)	<input type="text"/>

➔ 5. Combien de salariés comptait votre association au 31/12/2018 ?

Personnes salariées rémunérées par l'association, en CDI ou en CDD, y compris intermittents et contrats aidés. Sont exclus ici : les intérimaires, les personnels mis à disposition non rémunérés par l'association et les prestataires comme les micro-entrepreneurs.



Si vous avez répondu "0" à la question 5, veuillez passer au module VI. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 6. Comment se répartissaient ces salariés de votre association au 31/12/2018 selon leur temps de travail ?

	Nombre de salariés
Salariés à temps plein (au moins 35h par semaine)	<input type="text"/>
Salariés à temps partiel (moins de 35h par semaine)	<input type="text"/>
- dont salariés à temps partiel réduit (moins de 17h30 par semaine)	<input type="text"/>

## VI - Les personnels non-bénévoles non rémunérés directement par votre association

➔ 1. Votre association a-t-elle eu recours à du personnel non rémunéré directement par l'association au cours de l'année 2018 ?

Les prestataires comme les micro-entrepreneurs ne doivent pas être pris en compte ici.

Des intérimaires\*  Oui  Non

Des personnels mis à disposition autres que les intérimaires\* (y compris mécénat de compétences\*)  Oui  Non

Des volontaires\* (service civique, sapeurs pompiers...)  Oui  Non

D'autres personnes non mentionnées ci-dessus (stagiaires...)  Oui  Non

Précisez la nature de ces autres personnes :



Si vous avez répondu "non" à toutes les modalités de la question 1, veuillez passer au module VII. Sinon, veuillez poursuivre.



➔ 2. Pour chaque catégorie pertinente, quel est le nombre d'heures de travail en 2018 ?

	Nombre d'heures travaillées en 2018
Des intérimaires	<input type="text"/>
Des personnels mis à disposition autres que les intérimaires (y compris mécénat de compétences)	<input type="text"/>
Des volontaires (service civique, sapeurs pompiers...)	<input type="text"/>
D'autres personnes non mentionnées ci-dessus (stagiaires...)	<input type="text"/>

## VII - Les bénévoles

Les bénévoles sont des personnes qui consacrent une partie de leur temps, sans rémunération, à la vie de l'association. Le bénévole peut faire partie des responsables de l'association (en tant que membre du bureau par exemple), remplir des fonctions spécifiques (comptabilité, ressources humaines...) ou intervenir « sur le terrain » en participant directement à la mise en œuvre des activités auprès des bénéficiaires.

➔ 1. Combien votre association a-t-elle compté de bénévoles, quel que soit leur rôle (bénévoles réguliers ou occasionnels, y compris membres du bureau et du conseil d'administration) en 2018 :

➔ Si vous avez répondu "0" à la question 1, veuillez passer au module VIII. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 2. Parmi ces bénévoles, combien sont des bénévoles réguliers ?

➔ 3. Quel est le nombre total approximatif d'heures consacrées par l'ensemble des bénévoles à votre association au cours de l'année 2018 :

	Nombre d'heures
Estimation du nombre d'heures effectuées par des bénévoles, quel que soit leur rôle (bénévoles réguliers ou occasionnels, y compris bénévoles membres du bureau ou du conseil d'administration)	<input type="text"/>
- dont effectuées par des bénévoles « réguliers »	<input type="text"/>

➔ 4. Avez-vous fait suivre des formations à certains bénévoles de votre association en 2018 ?

- Oui  
 Non

➔ Si vous avez répondu "Non" à la question 4, veuillez passer à la question 7. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 5. Votre association a-t-elle eu en 2018 des charges liées à la formation de ses bénévoles ?

- Oui  
 Non

➔ Si vous avez répondu "Non" à la question 5, veuillez passer à la question 7. Sinon, veuillez poursuivre.



➔ 6. Pouvez-vous en estimer le montant, même approximativement ?

□□□□□□□□ €

➔ 7. Votre association a-t-elle eu en 2018 des charges liées à des remboursements de frais divers de ses bénévoles (transport, repas, hébergement...)?

- Oui
- Non

➔ Si vous avez répondu "Non" à la question 7, veuillez passer à la question 9. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 8. Pouvez-vous en estimer le montant, même approximativement ?

□□□□□□□□ €

➔ Si vous avez répondu "Non" à la question 1 du module V, veuillez passer au module VIII. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 9. Certains salariés de votre association avaient-ils pour tâche principale en 2018 la coordination ou l'encadrement de bénévoles ?

- Oui
- Non

## VIII - Les ressources de votre association en 2018 (ou dernier exercice comptable connu)

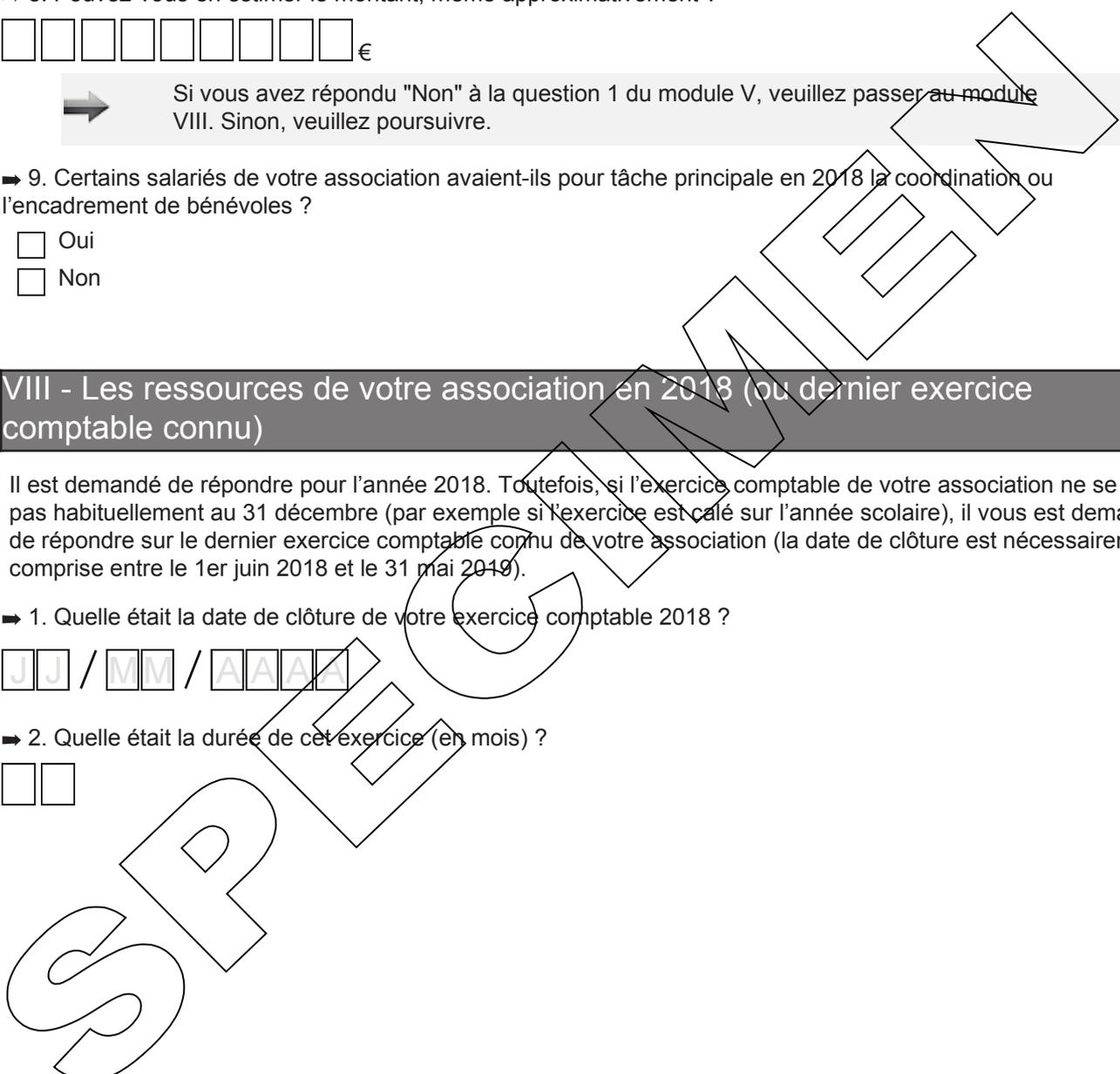
Il est demandé de répondre pour l'année 2018. Toutefois, si l'exercice comptable de votre association ne se termine pas habituellement au 31 décembre (par exemple si l'exercice est calé sur l'année scolaire), il vous est demandé de répondre sur le dernier exercice comptable connu de votre association (la date de clôture est nécessairement comprise entre le 1er juin 2018 et le 31 mai 2019).

➔ 1. Quelle était la date de clôture de votre exercice comptable 2018 ?

JJ / MM / AAAA

➔ 2. Quelle était la durée de cet exercice (en mois) ?

□□



➔ 3. Quels étaient les montants des produits d'exploitation (ressources courantes, budget) de votre association en 2018, même approximativement, en euros :

Merci d'indiquer 0 pour les types de ressources n'ayant pas concerné votre association en 2018.

	Montants en euros	
Cotisations perçues*	<input type="text"/>	€
Dons des particuliers	<input type="text"/>	€
Donations et legs (ou « libéralités »)*	<input type="text"/>	€
Mécénat, sponsoring ou parrainage d'entreprise	<input type="text"/>	€
Financements en provenance d'autres associations (fédérations, ligues...) ou de fondations	<input type="text"/>	€
Recettes d'activité d'origine privée* ou publique* (ventes de marchandises et prestations de services réalisées auprès des particuliers, de personnes morales privées ou des collectivités publiques)	<input type="text"/>	€
- dont recettes d'activité d'origine publique*(commandes publiques, marchés publics et délégations de service public, dotations, prix de journées, produits de tarification...)	<input type="text"/>	€
Subventions publiques*	<input type="text"/>	€
Autres ressources courantes	<input type="text"/>	€
		Précisez la nature de ces autres ressources :
Total des produits d'exploitation (ressources courantes)	<input type="text"/>	€

➔ 4. Votre association a-t-elle délivré des reçus fiscaux (formulaire Cerfa) à ses donateurs en 2018 ?

Les reçus fiscaux sont des documents délivrés par une association d'intérêt général à ses donateurs et à ses adhérents afin qu'ils puissent bénéficier d'un crédit d'impôt.

- Oui  
 Non

Si avez déclaré "0" pour les recettes d'activité d'origine publique et pour les subventions publiques à la question 3, veuillez passer au module IX. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 5. En ce qui concerne les subventions publiques et les recettes d'activité d'origine publique, quelles étaient leurs montants selon leurs origines (montants en 2018, même approximatifs, en euros) ?

Ces deux notions ne doivent pas être confondues :

Une subvention publique est une aide financière attribuée par une personne morale publique (État, collectivités territoriales, organismes publics, Union Européenne...) pour un projet établi à l'initiative de l'association sur une durée déterminée et sans contrepartie.

Les recettes d'activité d'origine publique sont l'ensemble des recettes perçues par l'association lors de la vente de marchandises ou la réalisation de prestations de services auprès d'une personne morale publique (État, collectivités territoriales, organismes publics, Union Européenne...). Elles peuvent prendre la forme de commandes publiques, prix de journées, marchés publics, délégations de service public, dotations et produits de tarification...

Merci d'indiquer 0 pour les types de ressources n'ayant pas concerné votre association en 2018.

	Subventions publiques	Recettes d'activité d'origine publique
Communes, EPCI* (communautés de communes, métropoles...) ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Départements, conseils départementaux	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Régions, conseils régionaux	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
État (ministères, ARS*, DREAL*...)	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Union européenne	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Organismes sociaux (Pôle emploi, CAF, CNSA*, MSA...)	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Autres	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Total		



Si vous avez renseigné des subventions publiques de la catégorie "Autres" à la question 5, veuillez répondre à la question 6. Sinon, veuillez poursuivre.



Si vous avez renseigné des recettes d'activité d'origine publique de la catégorie "Autres" à la question 5, veuillez passer à la question 7. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 6. Précisez l'origine des subventions publiques de la catégorie "Autres" :

➔ 7. Précisez l'origine des recettes d'activité d'origine publique de la catégorie "Autres"



## IX - Les charges de votre association en 2018 (ou dernier exercice comptable connu)

Il est demandé de répondre pour l'année 2018. Toutefois, si l'exercice comptable de votre association ne se termine pas habituellement au 31 décembre (par exemple si l'exercice est calé sur l'année scolaire), il vous est demandé de répondre sur le dernier exercice comptable connu de votre association (la date de clôture est nécessairement comprise entre le 1er juin 2018 et le 31 mai 2019).

➔ 1. Quelles ont été les charges (dépenses) de votre association en 2018, même approximativement, en euros :

Merci d'indiquer 0 pour les types de ressources n'ayant pas concerné votre association en 2018.

	Dépenses
Charges de personnel (salaires et traitements, charges sociales et autres charges de personnel)	<input type="text"/> €
Impôts, taxes et versements assimilés	<input type="text"/> €
Autres dépenses courantes (achats, services extérieurs, dépenses de loyers...)	<input type="text"/> €
- dont dépenses de loyers, de charges locatives, d'entretien, de réparations et d'assurances	<input type="text"/> €
- dont dépenses de formation du personnel	<input type="text"/> €
- dont cotisations et licences reversées à des fédérations	<input type="text"/> €
- dont achats de services à des prestataires ou intervenants, y compris micro-entrepreneurs	<input type="text"/> €
Total des charges d'exploitation (dépenses courantes)	<input type="text"/> €

## X - Les locaux ou terrains mis à disposition de votre association

### Les locaux mis à disposition de votre association

➔ 1. Votre association a-t-elle bénéficié en 2018 de locaux mis à disposition gratuitement ou à des conditions avantageuses ?

- Oui  
 Non

➔ Si vous avez répondu "Non" à la question 1, veuillez passer à la question 8. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 2. Votre association a-t-elle disposé de ces locaux de façon exclusive, tout au long de l'année ?

- Oui  
 Non

➔ 3. Préférez-vous estimer la durée dans l'année de cette mise à disposition en nombre de jours par an, ou en nombre d'heures par an ?

- En nombre de jours dans l'année  
 En nombre d'heures dans l'année

➔ Si vous avez répondu "en nombre d'heures dans l'année" à la question 3, veuillez passer à la question 5. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 4. Combien de jours dans l'année ces locaux sont-ils mis à votre disposition ?



Après avoir répondu à la question 4, veuillez passer à la question 6.

➔ 5. Combien d'heures dans l'année ces locaux sont-ils mis à votre disposition ?

➔ 6. Quelle est la surface approximative de ces locaux ?

 m<sup>2</sup>

➔ 7. Par qui ces locaux sont-ils mis à disposition ?

Plusieurs choix possibles

- Un particulier (personne physique)
- Une commune
- Un autre intervenant du secteur public
- Une autre association ou fondation
- Une entreprise privée
- Un autre partenaire

Précisez :

### Les terrains mis à disposition de votre association

➔ 8. Votre association a-t-elle bénéficié en 2018 de terrains mis à disposition gratuitement ou à des conditions avantageuses ?

- Oui
- Non



Si vous avez répondu "Non" à la question 8, veuillez passer au module XI. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 9. Votre association a-t-elle disposé de ces terrains de façon exclusive, tout au long de l'année ?

- Oui
- Non

➔ 10. Préférez-vous estimer la durée dans l'année de cette mise à disposition en nombre de jours par an, ou en nombre d'heures par an ?

- En nombre de jours dans l'année
- En nombre d'heures dans l'année



Si vous avez répondu "en nombre d'heures dans l'année" à la question 10, veuillez passer à la question 12. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 11. Combien de jours dans l'année ces terrains sont-ils mis à votre disposition ?



Après avoir répondu à la question 11, veuillez passer à la question 13.

W261000981-m1-17



➔ 12. Combien d'heures dans l'année ces terrains sont-ils mis à votre disposition ?

➔ 13. Quelle est la surface approximative de ces terrains ?

 m<sup>2</sup>

➔ 14. Par qui ces terrains sont-ils mis à disposition ?

Plusieurs choix possibles

- Un particulier (personne physique)
- Une commune
- Un autre intervenant du secteur public
- Une autre association ou fondation
- Une entreprise privée
- Un autre partenaire

Précisez :

## XI - Votre association au sein de réseaux

Un réseau d'associations est un ensemble identifié, formellement ou non, d'associations, chacune ayant une personnalité juridique propre. Les réseaux peuvent prendre des dénominations diverses tels que « fédération », « union », « groupement », « regroupement », « ligue », « collectif », « mouvement »... Leur rayonnement géographique peut être plus ou moins étendu : international, national, régional, départemental... L'association qui coordonne l'activité de l'ensemble des associations membres du réseau est la tête de réseau.

➔ 1. Votre association appartenait-elle en 2018 à un ou plusieurs réseaux d'associations (fédération, union, ligue, comité, groupement, collectif, mouvement...), en tant que membre ou tête de réseau ?

- Oui
- Non



Si vous avez répondu "Non" à la question 1, veuillez passer au module XII. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 2. Votre association est-elle la tête nationale d'un ou plusieurs réseaux d'associations ?

- Oui
- Non

➔ 3. Votre association est-elle la tête régionale, départementale ou locale, ... d'un ou plusieurs réseaux d'associations ?

- Oui
- Non

➔ 4. Précisez à quel(s) réseau(x) appartient votre association



➔ 5. Pour quels motifs votre association appartient-elle à un ou plusieurs réseaux d'associations ?

Plusieurs choix possibles

- Obligation d'adhésion ou d'affiliation
- Échanges d'informations
- Mise à disposition de ressources humaines
- Mise en commun de moyens financiers
- Partage d'outils (de gestion, de formation...)
- Possibilité d'augmenter ou d'élargir l'activité de votre association
- Augmentation de l'influence de votre association auprès des décideurs publics ou du grand public
- Meilleure coordination avec les autres associations agissant sur un même territoire

### Temps de réponse et commentaires

➔ Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête (recherche des données + remplissage du questionnaire) ?

heures     minutes

➔ Commentaires et remarques éventuelles concernant l'enquête :

SPÉCIMEN

